

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 13 juin 2024**  
**Rapporteur :**  
**Madame Laurence VIGNON**

**N° 3**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 19/06/2024
- la transmission au contrôle de légalité le : 19/06/2024 (accusé de réception du 19/06/2024)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Signature de la convention de l'enquête famille 2025**

**L'enquête Familles est conduite par l'institut national de la statistique et des études économiques (Insee) tous les dix ans environ depuis 1954.**

**En 2025, ce sont deux mille communes environ, réparties sur l'ensemble du territoire national, qui constitueront l'échantillon de l'enquête Familles. La commune de Quimper en fait partie. Les responsabilités respectives de l'Insee et de la commune de Quimper dans la préparation et l'exécution de l'enquête sont fixées dans une convention.**

\*\*\*

L'enquête Familles vise à saisir les grandes évolutions de la société et à mieux connaître les modes de vie des familles aujourd'hui. Elle est reconnue d'intérêt général par le conseil national de l'information statistique.

En 2025, cette enquête sera exceptionnellement associée à l'enquête annuelle de recensement de la population. Dans une partie des zones de collecte du recensement de la population, les agents recenseurs de la ville de Quimper devront ainsi inviter les ménages faisant partie de l'échantillon à répondre conjointement à l'enquête du recensement de la population et à l'enquête Familles, soit par internet, soit au moyen de formulaires papiers.

La commune de Quimper recevra une dotation forfaitaire complémentaire à celle du recensement de la population pour la mise en œuvre de l'enquête Familles, dont le montant sera précisé préalablement au lancement de la collecte.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la maire à signer la convention entre la commune de Quimper et l'Insee fixant les conditions générales de préparation et d'exécution de l'enquête Familles 2025.